

Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Jean-Jacques PASQUIER déposée le 2 décembre 2013 relative à l'annonce de l'enquête publique SCOT

Par arrêté du 25 octobre 2013, le Président du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin annécien (SCOT) a décidé de mettre à l'enquête publique le projet de SCOT arrêté par le Comité syndical le 31 juillet 2013.

Cet arrêté n°2013-03 précise que l'enquête publique se déroulera du lundi 18 novembre au vendredi 20 décembre 2013 inclus, la consultation du dossier pourra se faire dans les lieux d'enquête figurant à l'article 4 de l'arrêté susvisé :

- C2A
- Communauté de communes Fier et Usses
- Communauté de communes du Pays de Cruseilles
- Communauté de communes du Pays de la Fillière
- Communauté de communes de la Tournette
- Communauté de communes du Pays de Faverges
- Communauté de communes de la Rive Gauche du Lac

Ce dossier est aussi consultable sur le site : www.scot-bassin-annecien.fr

Cet arrêté a fait l'objet d'une publication officielle dans le Dauphiné Libéré du 31 octobre 2013.

La commune d'Annecy-le-Vieux a procédé, dès le 31 octobre 2013, à un affichage de l'avis d'enquête à la Mairie et dans les locaux du service Cadre de Vie et Aménagement.

Lors du Conseil municipal du 4 novembre dernier, au cours duquel l'enquête du SCOT a fait l'objet d'un débat, un dossier a été remis à la presse. Ce dossier reprenait une partie des objectifs et donnait les informations nécessaires sur les dates de l'enquête et les lieux de consultation pour les communes membres de la C2A. Les permanences de la Commission d'enquête étaient, elles aussi, précisées.

Enfin, de manière à compléter l'information, le site internet de la Ville, à la rubrique « Toute l'actualité » fait état de cette enquête publique et, si vous tapez « SCOT » dans le moteur de recherche, la page annonçant l'enquête publique apparaît.

Il me semble donc que la commune d'Annecy-le-Vieux a correctement relayé l'information relative à cette enquête.